



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Dijon, le 25 septembre 2017

La rectrice

à

mesdames, messieurs les chefs
d'établissement,
mesdames, messieurs les directeurs
d'école,
s/c de mesdames, messieurs les
inspectrices, inspecteurs d'académie
- directrices, directeurs académiques
des services départementaux de
l'éducation nationale

DAAC
Délégation académique
à l'éducation artistique
et à l'action culturelle

Affaire suivie par :
Eric GADY
Téléphone
03 80 44 89 77
Télécopie
03 80 44 87 85
Courriel
action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : Concours « une œuvre pour le rectorat »

En 2017-18, les élèves de l'Académie, de la maternelle au lycée auront une fois encore la possibilité de faire partager leur talent en participant au concours « une œuvre pour le rectorat ». Cette opération permet chaque année à des dizaines d'œuvres d'être exposées au rectorat de l'académie et d'y être admirées par les personnels qui ne manquent pas de s'arrêter devant elles dans les couloirs.

Cette année, quelques changements ont été opérés dans les modalités du concours. Aucun thème, aucun format ne sont imposés, les œuvres en 3D sont acceptées ; la seule contrainte repose sur le transport des réalisations qui devront être déposées directement au rectorat ou pourront être transmises par l'intermédiaire des DSDEN (sous réserve qu'elles soient transportables dans un coffre de voiture). En outre, une exposition virtuelle sera constituée au début de printemps afin que tous les élèves, parents et personnels qui le souhaitent y soient pleinement associés pour désigner leur œuvre favorite. Toutes les œuvres seront exposées dans les locaux du rectorat au printemps 2018.

Les enseignants désireux de participer voudront bien faire parvenir une photo des réalisations ainsi que le formulaire de présentation de l'oeuvre à action.culturelle@ac-dijon.fr pour le 20 décembre. Les œuvres devront être déposées au rectorat (dont elles resteront ensuite la propriété) avant le 7 février 2018.



Les classes lauréates se verront offrir plusieurs ouvrages d'histoire de l'art destinés à enrichir les collections de l'école ou de l'établissement et leurs œuvres seront installées au rectorat.

Les détails précis de l'opération (conditions de participation, formulaire de présentation, calendrier) sont consultables sur le site [Art et Culture](#).

Je vous remercie de bien vouloir informer les enseignants de la reconduction de ce concours et de les inciter à y participer. Nous continuerons ainsi à encourager la pratique artistique de nos élèves tout en valorisant leurs productions.

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY